

de se procurer les constatations du Conseil mixte des ingénieurs et les annexes du rapport en question, sur réception du rapport du Comité consultatif national et après examen des autres facteurs en jeu, le Gouvernement du Canada sera en mesure d'arrêter sa politique sur cette question, et il lui fera plaisir de discuter de nouveau avec le Gouvernement des Etats-Unis, à une date aussi rapprochée que possible, toute la situation, en même temps que les propositions contenues dans la présente note du Secrétaire d'Etat.

Agrez de nouveau, Monsieur, l'assurance de ma plus profonde considération.

W.-L. MACKENZIE KING.

Hon. WILLIAM PHILLIPS,
Ministre des Etats-Unis,
à Ottawa.

3. Communication du ministre du Dominion du Canada, à Washington, au secrétaire des Etats-Unis à Washington.

N° 30.

L'honorable FRANK-B. KELLOGG,
Secrétaire d'Etat des Etats-Unis,
Washington, D.C.

31 janvier 1928.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de me référer à votre note du 13 avril 1927 où vous déclarez, après avoir passé en revue les mesures prises au cours de ces dernières années par les Etats-Unis et le Canada pour s'enquérir de la praticabilité d'une voie maritime sur le Saint-Laurent, que le Gouvernement des Etats-Unis a accepté les recommandations de la Commission du Fleuve Saint-Laurent nommée par le Président comme corps consultatif, et était en conséquence prêt à entrer en négociations avec le Canada dans le but d'en arriver à une entente au sujet du développement de cette route.

Une note, en date du 12 juillet 1927, transmise au Ministre des Etats-Unis à Ottawa accusait réception de cette communication. Il y était dit que, comme le rapport de la Commission mixte d'ingénieurs révélait des différences d'opinions sur la manière de résoudre les difficultés de génie rencontrées dans la section internationale de la route navigable, le Comité consultatif national, nommé par le Gouvernement de Sa Majesté au Canada pour faire rapport sur les aspects généraux et économiques de cette question, ne serait pas en mesure de faire ses recommandations au Gouvernement tant que certains autres projets mis à l'étude par la Commission mixte, et qui doivent être compris dans les appendices au rapport principal, n'auraient pas été reçus et dûment considérés.

On a maintenant reçu le rapport complet de la Commission et le Comité consultatif national, qui s'est assemblé à Ottawa au cours du mois, a soumis ses conclusions au Gouvernement de Sa Majesté au Canada. Le Comité consultatif national est d'accord avec la Commission mixte d'ingénieurs quant à la praticabilité du projet. Cependant, si on doit le mettre à exécution, il recommande que l'on tienne compte davantage des besoins à venir en prenant des mesures pour que le chenal ait une profondeur de 30 pieds dans les ouvrages permanents, et de 27 pieds dans les biefs plutôt que 25 pieds à ces derniers endroits, comme le propose la Commission mixte. Bien que le Comité consultatif national considère que le projet est réalisable au point de vue du génie, et note les conclusions de la Commission mixte internationale en 1921 quant à sa praticabilité au point de vue économique, il croit que son opportunité actuelle dépend de la solution